Image not found or type unknown

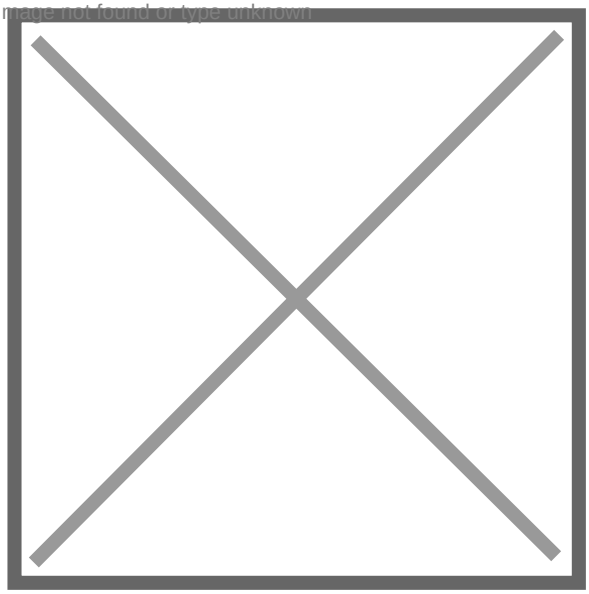

Droit diffusion Youtube - tournage supermarché

Par **loulouhontas**, le **01/10/2018** à **11:52**

Bonjour,

J'ai tourné un court-métrage amateur dans un supermarché début septembre. Je souhaiterais savoir si j'ai le droit de poster le court-métrage sur ma chaîne Youtube, sachant que :
- j'ai eu l'autorisation du gérant du magasin mais que par téléphone, pas d'autorisation écrite (et il n'était pas au courant que ce serait potentiellement diffusé sur Youtube ensuite),
- je ne dénigre pas la chaîne ou des marques,
- je n'ai filmé aucun visage, que ce soit de clients ou d'employés,
- j'ai flouté les logos les plus visibles.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **nono11**, le **22/10/2018** à **12:21**

Bonjour,

En principe, comme le supermarché est un lieu privé, vous devriez avoir l'autorisation écrite pour vous ménager une preuve en cas de conflit.

Mais si l'on arrive pas à reconnaitre la marque du magasin, ni voir de visages de la clientèle, ni même deviner où se situe le magasin, vous devriez pouvoir ne pas risquer grand chose.

Par **morobar**, le **22/10/2018** à **18:03**

Bonsoir,
Filmez des yaourts écrasés ou des boites de petits poids itou, avec la marque bien en évidence, et vous verrez les risques encourus se réaliser.

Par **loulouhontas**, le **22/10/2018** à **20:12**

Bonsoir, merci pour vos réponses. Nous ne voyons pas de produits défectueux à l'écran.
Merci !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés